

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---

**DECISION DU MAIRE N° 2021/008**

---

**MARCHE PUBLIC N°2019-T -0003 MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
RELATIVE A LA RESTRUCTION DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE JACQUES  
PREVERT**

**macrolot N°06 : lot 11 Electricité – courants faibles  
MODIFICATION DU MARCHE PUBLIC  
3EME AVENANT - N°12**

**Le MAIRE de la Commune de TRILPORT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 et 9,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 autorisant le Maire à prendre certaines décisions, point N° 4 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la décision n°2020-11 du 16 juillet 2020,

**VU** le marché n°2019T0003 - macrolot n°06 : 11 - Electricité - Courants faibles attribué à l'entreprise MONFAUCON sis 5 rue Denis Papin – 77400 Lizy Sur Ourcq pour un montant initial de 245 517,14 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de conclure qu'il y a lieu de conclure une modification du contrat correspondante à un troisième avenant concernant le lot macrolot, n°06 : 11 - Electricité - Courants faibles avenant n°12.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – De signer la modification du contrat, avenant n°12 avec la Société MONFAUCON titulaire du marché marché n°2019T0003 - macrolot n°06 : 11 - Electricité - Courants faibles attribué à l'entreprise MONFAUCON sis 5 rue Denis Papin – 77400 Lizy Sur Ourcq.

**ARTICLE 2** – Deux précédents avenants avaient été conclus :  
Avenant n°6 : signé le 19/01/21 notifié le 8/10/20

- Modification de plan (additif) ajout d'éclairage et demande de prises supplémentaires demandées par la MOA.

Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20210505-DEC2021-008-AR Date de télétransmission : 06/05/2021 Date de réception préfecture : 06/05/2021
--

Avenant 8 : signé le 19/01/21 notifié le 24/11/20

- Dépose complémentaire : cloison dgt/ raccord sol, seuil ambrassure / isorel comble/ cuvelage fosse.

La numérotation des avenants ne suit pas l'ordre des lots et des entreprises.

**ARTICLE 3** – L'avenant objet de la présente décision porte sur :

- **Agrandissement de la trémie d'escalier secours neuf pour raison structurelle,**
- **Dépose de double existant pour mise en œuvre de l'escalier de secours.**

**ARTICLE 4** – Le montant initial du marché était de 262 725,30 € HT. Après la dernière modification intervenue par voie d'avenant le montant du marché était de 208 127,22 € HT.

Le montant de la plus-value objet de la présente modification est de 3 493,83 € HT. Le nouveau montant du marché est donc de 211 621,05 € HT, soit une diminution de 19,5%.

**ARTICLE 5** - Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6** - Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 06/05/2021

Publié le : 06/05/2021

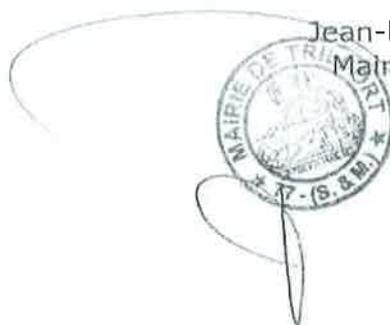
ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Fait à Trilport, le 5 mai 2021

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport



Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20210505-DEC2021-008-AR  
Date de télétransmission : 06/05/2021  
Date de réception préfecture : 06/05/2021